

L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danemark-. Le montant s'élève à : 131039,180 Dinars Tunisien le 12/11/2024, Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 28 novembre 2024.